

Ouvert du lundi 29 mars au lundi 19 avril 2010

PRESENTATION DU CONCOURS

Le concours Aérojeunes Aquitaine est organisé par l'association Aéronautique en Milieu Scolaire en Aquitaine (A.M.S.A.), avec le soutien du Conseil Régional d'Aquitaine, du Rectorat de l'Académie de Bordeaux, de la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile du Sud-Ouest, de la Direction Régionale au service de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale en Aquitaine, de la Fédération Française Aéronautique et du Comité Régional Aéronautique d'Aquitaine.

Il s'agit de permettre à des jeunes méritants et motivés de commencer leur intégration dans le milieu de l'aviation, en les faisant bénéficier d'une formation de pilote qui peut être le prélude à une carrière aéronautique, et qui développera chez eux des qualités de rigueur et de responsabilité.

Le concours offre aussi aux jeunes qui ont suivi la formation au B.I.A. dans les établissements de l'enseignement secondaire, et qui ont démontré leur motivation et leur compétence par de bons résultats à l'examen, la possibilité d'aller plus loin dans leur formation.

Il associe les efforts du Conseil Régional d'Aquitaine, de l'Education Nationale et du Comité Régional Aéronautique d'Aquitaine, en vue d'une plus grande prise en charge par les jeunes de leur préparation à un avenir professionnel et, au-delà, à l'exercice de leur citoyenneté.

REGLEMENT DU CONCOURS

CALENDRIER

Candidature par dossier, entre le lundi 29 mars et le lundi 19 avril 2010.

Présélection par un jury départemental avant le 28 avril 2010.

Sélection des lauréats par entretien avec un jury régional le mercredi 12 mai 2010

Proclamation des résultats prévue le samedi 29 mai 2010.

PRIX

10 BOURSES DE PILOTAGE DE 1300 € chacune, pour une formation en vue de l'obtention du Brevet de Base de pilote avion.

Ces bourses peuvent être complétées par l'obtention des **aides de la Fédération Française Aéronautique "Objectif Pilote"** : 335 € au lâcher, et 335 € au Brevet de Base, à quoi s'ajoute le dispositif **"Aérojeunes"** : 152 € au Brevet de Base pour les titulaires du B.I.A.

L'ensemble : bourse Aérojeunes Aquitaine plus aides Objectif Pilote, soit **1970 euros**, représente 75 % du coût moyen d'une formation au Brevet de Base.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le concours est ouvert aux filles et garçons **âgé(e)s de 15 à 21 ans** au moment de la proclamation des résultats (= nés après le 11 mai 1989 et avant le 13 mai 1995) qui ont un projet de formation aéronautique et qui ont besoin d'un soutien pour le concrétiser, à l'exclusion de ceux qui ont déjà commencé une formation vol moteur.

LES EPREUVES

En vue de la présélection, chaque candidat devra :

- répondre à un Q.C.M. de culture aéronautique (p. 3 - 4).
- rédiger un texte manuscrit de motivation de 30 lignes maximum où il présentera **sincèrement** son parcours - en particulier son expérience aéronautique -, son projet et ses motivations (p. 5).
- fournir le formulaire d'engagement signé par lui-même, et ses parents (p. 6).

Pour la sélection finale, les candidats présélectionnés seront convoqués à un entretien devant un jury à Bordeaux.

OÙ S'INSCRIRE ?

Les dossiers de candidature pourront être retirés dans chaque établissement d'enseignement secondaire de l'Académie de Bordeaux, ou dans les aéro-clubs de la région ou téléchargés sur le site de l'A.M.S.A. : <http://perso.numericable.fr/assoamsa/> ou sur le site du Comité Régional Aéronautique d'Aquitaine : <http://aeroclubs-aquitaine.org>

OÙ ENVOYER LE DOSSIER ?

Les dossiers de candidature, une fois complétés, devront être envoyés aux adresses suivantes :

Dordogne : M. Jean-Jacques BERNARD, 3, allée du Petit Pré 24750 CHAMPCEVINEL

Gironde : Mme Liliane LESTRADE, 8, lotissement des Narcisses 33500 LIBOURNE

Landes : M. Jean-François GAAG, 1731 route du Houga, 40800 AIRE-SUR-L'ADOUR

Lot-et-Garonne : M. Michel MORIN, Le Colombier, 47300 PUJOLS

Pyrénées-Atlantiques : M. Gabriel DARTAGUIETTE, Aéro-club Basque, 3, allée des Aéro-clubs, 64600 ANGLET

À LIRE AVEC ATTENTION

CONDITIONS À REMPLIR POUR LA FORMATION

Les lauréats devront fournir un certificat d'aptitude médicale (délivré par un médecin agréé) au plus tard **un mois** après la proclamation des résultats.

Ils effectueront leur formation dans une école choisie avec l'accord du comité de suivi de l'A.M.S.A.

Ils devront satisfaire à l'examen théorique du Brevet de Base au plus tard dans un délai de **4 mois** après la proclamation des résultats, et passer la partie pratique de ce Brevet dans un délai maximal de **6 mois** à compter de la même date.

L'efficacité et la rapidité de la formation en vol dépendent largement de la fréquence et du suivi des leçons. Les candidats devront donc se rendre **disponibles pendant au moins un mois complet** durant les congés scolaires d'été. Dans ce laps de temps, ils devront programmer au moins quatre leçons par semaine. Ils devront se conformer aux dispositions exigées par le comité de suivi de l'A.M.S.A. et l'aéro-club qui les accueille.

Le non-respect de ces conditions peut entraîner le retrait, voire la restitution de la bourse accordée.

RETOUR DU DOSSIER (p. 4, 5 et 6) POUR LE 19 AVRIL 2010

AERONAUTIQUE EN MILIEU SCOLAIRE EN AQUITAINE

20 rue César Franck 33320 EYSINES

☎ : 05 56 57 91 27 (avec messagerie) – E-mail : asso.amsa@numericable.fr

QUESTIONNAIRE

- 1 – En vol stabilisé en montée :
- a - la portance est inférieure au poids b – la portance est égale au poids
c - la portance est supérieure au poids d – la traînée est supérieure à la traction
- 2 – Sur un avion, l'angle entre la corde aérodynamique de l'aile et l'horizontale est appelé :
- a - angle d'inclinaison b - angle de dièdre c - angle d'incidence d - angle d'assiette
- 3 - Dans un virage symétrique à rayon constant, l'inclinaison de l'avion dépend :
- a - de son poids b - de l'habileté du pilote c - de la valeur du Cx d - de sa vitesse propre
- 4- Actionner les palonniers provoque un effet secondaire appelé :
- a – roulis induit b - roulis hollandais c – lacet inverse d – couple piqueur
- 5 – Une aile haute donne à l'avion :
- a - de la maniabilité b - de la stabilité en roulis c - de la vitesse en palier d - de la finesse
- 6 - La distance que peut parcourir un avion en vol plané dépend :
- a - de sa vitesse de décrochage b - de sa finesse c - de sa masse d - de son poids
- 7 – Un facteur de charge de +2g correspond à une inclinaison en virage de :
- a : 30° b : 45° c : 60° d: le facteur de charge dépend aussi du poids
- 8 – Tous ces dispositifs influent sur la portance, sauf un qui est :
- a - le bec à fente de bord d'attaque b – le volet de capot c – le volet de bord de fuite d - le spoiler
- 9 – En vol sur avion léger, on peut contrôler le taux de virage par :
- a - la bille-aiguille b - le variomètre c – l'incidencemètre d - l'horizon artificiel
- 10 - Dans un moteur d'avion léger, le piston :
- a - est le tube dans lequel coulisse le cylindre b - assure la liaison culbuteur-vilebrequin
c - est la pièce qui comprime le mélange carburé d - commande l'ouverture des soupapes
- 11 - La plupart des avions Robin se reconnaissent facilement par :
- a - leur empennage en T b - leur aile haute haubanée
c - leur hélice propulsive d - leur dièdre en bout d'aile
- 12 - Sur l'altimètre calé au QNH 1020 hPa d'un avion au parking, on lit 1400 ft. Le QFE du terrain est :
- a - 270 mb b - 380 m c - 970 hPa d - 1060 hPa
- 13 - Deux aérodromes A et B ont pour coordonnées 40°N/020°W et 50°N/020°E. Donc :
- a - ils sont de même longitude b - le soleil se couche plus tard en B
c - ils sont distants de 400 km d - le jour est plus long l'hiver en A
- 14 - Sur une carte au 1/500 000^e, on mesure 30 cm entre deux aérodromes. Ils sont distants en réalité de :
- a – 60 km b – 60 NM c – 81 NM d – 1500 km
- 15 - A 80 kt sur une route au 020°, un avion rencontre un vent du sud-ouest de 20 kt :
- a - il doit suivre un cap supérieur à la route b - il doit suivre un cap inférieur à la route
c - sa vitesse-sol est inférieure à la vitesse indiquée d - il subit une dérive gauche
- 16- Le V.O.R. est un instrument qui permet au pilote :
- a - de piloter l'avion sans repères visuels b - de se situer par rapport à des balises
c - de connaître en permanence le gisement de l'avion d- de connaître précisément sa vitesse-sol
- 17 – Le stratus est dangereux pour l'aéronautique :
- a – par sa faible hauteur b – par sa forte turbulence
c – par ses précipitations violentes d – par son activité électrique
- 18 – Dans l'atmosphère standard, la température au sommet du Pic du Midi d'Ossau (2884 m) est de :
- a : -7°C b : -4°C c : 0°C d : +4°C
- 19- En 2010 on célèbre un centenaire à Bordeaux-Mérignac. Il s'agit précisément :
- a – du premier vol en Aquitaine par Wilbur Wright b- du premier vol de Léon Delagrange à Croix d'Hins
c – de la grande semaine d'aviation de Beaudésert d - de la création du terrain de Mérignac par Issartier
- 20 – Le Conseil Régional a la responsabilité matérielle :
- a – des routes b – des collèges c – des lycées d – des hôpitaux

RETOUR DU DOSSIER (p. 4, 5 et 6) POUR LE 19 AVRIL 2010**AERONAUTIQUE EN MILIEU SCOLAIRE EN AQUITAINE**

20 rue César Franck 33320 EYSINES

☎ : 05 56 57 91 27 (avec messagerie) – E-mail : asso.amsa@numericable.fr

7^e CONCOURS AEROJEUNES AQUITAINE

4

Ouvert du lundi 29 mars au lundi 19 avril 2010

FICHE d'INSCRIPTION

NOM et Prénom :

Date de naissance :

Etablissement scolaire ou universitaire :

Classe suivie :

B.I.A. : obtenu en préparation

Adresse :

Tél :

Mel :

Profession des parents :

REPONSES AU QUESTIONNAIRE

Cocher la bonne réponse

N°	a	b	c	d
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				

N°	a	b	c	d
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				

RETOUR DU DOSSIER (p. 4, 5 et 6) POUR LE 19 AVRIL 2010

AERONAUTIQUE EN MILIEU SCOLAIRE EN AQUITAINE

20 rue César Franck 33320 EYSINES

☎ : 05 56 57 91 27 (avec messagerie) – E-mail : asso.amsa@numericable.fr

Ouvert du lundi 29 mars au lundi 19 avril 2010

LETTRE D'ENGAGEMENT

(à joindre obligatoirement au dossier de candidature)

Dans le cas où je serais retenu(e) parmi les lauréats du Concours Aérojeunes Aquitaine,

Je soussigné(e), (NOM, prénom).....
m'engage à suivre la formation au Brevet de Base de pilote d'avion dispensée par un aéro-club adhérent au Comité Régional Aéronautique d'Aquitaine, à respecter les conditions de la formation définies par le règlement du concours, et à informer régulièrement de ma progression la personne désignée par l'aéro-club pour assurer ce suivi.

Je m'engage à obtenir l'examen théorique de ce brevet dans un délai maximal de 4 mois à compter de la proclamation des résultats.

Je m'engage à passer la partie pratique du Brevet de Base dans un délai de 6 mois, à compter de la proclamation des résultats.

Mes parents sont informés de ce projet et s'engagent par la présente à faciliter le bon déroulement de ma formation au sein de l'aéro-club selon les modalités définies par celui-ci, en concertation avec le comité de suivi du concours, ainsi qu'à assurer le complément nécessaire au financement de la formation.

Fait à....., le.....

Signature du candidat

Signatures des parents

RETOUR DU DOSSIER (p. 4, 5 et 6) POUR LE 19 AVRIL 2010